

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 7-8

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES

Nous précisons à tous nos lecteurs que la publication des nouvelles contenues dans les rubriques « Affaires fédérales » et Revue de presse tend uniquement à donner un éventail de ce qui est publié dans les différents journaux suisses et ceci sans aucun caractère politique.

LES NOUVELLES PIÈCES DE MONNAIE SUISSES

(C.P.S.) Pendant près d'un siècle, la monnaie suisse s'offrit le luxe de posséder une valeur intrinsèque, en ce sens que nos pièces de 50 centimes, 1 franc, 2 francs et 5 francs avaient une teneur en argent qui correspondait à peu près à leur valeur de paiement. Mais les temps ont changé. L'argent a pris une valeur marchande de plus en plus grande par suite des besoins grandissants de l'industrie, qui l'utilise en particulier comme conducteur électrique en électronique; l'industrie chimique, pour sa part, en fait largement usage. Si bien que la valeur intrinsèque de nos pièces de monnaie dépassa finalement sa valeur purement monétaire. C'est alors que des spéculateurs s'avisèrent de faire main basse sur la monnaie en circulation pour la livrer à la fonte et encaisser la différence.

Apprenant que certaines entreprises commençaient à exporter notre monnaie à cette fin, le Conseil fédéral prit, le 25 mars dernier, les dispositions que l'on sait sur l'interdiction de la fonte et de l'exportation de la monnaie. Il ne restait plus dès lors qu'à frapper de nouvelles pièces et à retirer les anciennes de la circulation, opération délicate et difficile entre toutes, et qui aurait eu avantage à pouvoir se dérouler avec quelque discrétion. Mais voici qu'un grand quotidien bernois publia la nouvelle — d'ailleurs exacte — selon laquelle la nouvelle monnaie ferait son apparition avant les vacances d'été déjà. Dans ces conditions, le Département fédéral des finances résolut de dévoiler officiellement ses intentions et convoqua une conférence de presse qui fut présidée par le conseiller fédéral Bonvin, assisté du directeur de l'administration des finances, M. M. Redli et de tout son état-major.

En fait, le modèle des nouvelles pièces de 1 centime jusqu'à 5 francs est arrêté et la fabrication suivie d'une mise en circulation immédiate commencera à Berne dès que les flancs et le métal seront en possession de la Monnaie fédérale, c'est-à-dire vraisemblablement au début du mois de mai. Simultanément, la Monnaie royale anglaise nous fournira, dès le début de l'été, l'appoint nécessaire au remplacement rapide de l'ancienne monnaie, dont 500 millions de pièces sont en circulation, d'un poids de 1.800 tonnes.

Seules désormais les pièces de 5 francs contiendront encore de l'argent. Les nouvelles pièces de 50 centimes, 1 franc et 2 francs seront faites d'un alliage de cuivre et de nickel réglé de façon que le diamètre, l'épaisseur et le poids restent inchangés pour ne pas avoir à transformer les milliers de distributeurs en usage dans le pays.

Dès la mise en fabrication, la Monnaie fédérale, travaillant en trois équipes, sera en état de produire un million et demi de pièces par jour, ce qui représente une livraison de 115 à 120 tonnes par mois.

Le message à l'appui du projet de loi sur la nouvelle monnaie, actuellement en préparation, paraîtra vraisemblablement dans une quinzaine de jours.

VERS UNE REVISION DU DROIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ?

(C.P.S.) Le Département fédéral de justice et de police communique qu'il a chargé une commission d'examiner si le droit de la société anonyme doit être modifié sur des points à déterminer et de présenter des propositions rédigées si elle estime que de telles modifications sont nécessaires. Les quatorze membres de la commission sont tous des personnalités de la science et de l'économie n'appartenant pas à l'administration. La commission est présidée par le juge fédéral H. Tschopp.

DU BEURRE ET DES CANONS

(C.P.S.) L'Helvétie est un heureux pays. Elle possède à la fois trop de beurre et trop de canons. Elle n'a donc pas à trancher le terrible dilemme que Goering posait à ses compatriotes : du beurre ou des canons ? Elle est même en mesure de vendre des canons à l'étranger.

On convient que cette dernière opération peut paraître gênante pour un pays neutre, et l'on comprendra l'émotion d'un citoyen zuricois qui, dans une lettre adressée aux membres des Chambres fédérales, écrit la phase suivante : « C'est avec une émotion d'autant plus vive que nous avons appris par la presse qu'une entreprise suisse — autorisée apparemment par le Conseil fédéral ! — prépare une assez grande livraison de canons automoteurs à l'armée américaine. »

Effectivement, le Conseil fédéral a approuvé, après un examen approfondi, une demande d'exportation en Allemagne fédérale de canons de 20 mm avec munitions. Ce matériel, qui ne consiste pas en canons motorisés, est destiné aux troupes américaines stationnées en Europe et il ne quittera pas le continent.

Ainsi l'explication officielle. On peut ajouter ceci : la Suisse a besoin, pour sa propre défense, d'une industrie d'armement viable. Elle ne peut cependant absorber toute la production, ou alors devrait la limiter de manière telle que chaque arme terminée reviendrait à un prix exagéré. Il n'y a donc pas lieu de s'émouvoir outre mesure si des ventes à l'étranger sont autorisées, notamment lorsqu'il s'agit d'armes défensives, en l'occurrence des canons de défense contre avions.

PRESENCE SUISSE A L'ETRANGER

Pour la première fois, une exposition industrielle Suisse se tient à Pékin. Elle est organisée par la Fédération horlogère et les entreprises zuricoises Siber-Hegner et Tettex.

Le but de cette présentation, dans laquelle un million de francs ont été investis, est de faire connaître l'industrie suisse en Chine populaire et de développer nos exportations dans ce pays. Il faut souligner qu'elle a été préparée à la demande des services chinois du commerce extérieur, qui exprimèrent ce désir dès 1965 au président de la Fédération horlogère suisse et aux deux sociétés zuricoises, qui commercent depuis longtemps déjà avec l'Extrême-Orient. L'organisation d'une exposition industrielle suisse à l'intention des services d'achats de la Chine populaire s'imposait d'autant plus que le Japon, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et le Danemark avaient déjà fait acte de présence à Pékin.

46 entreprises suisses au total participent à cette « Swiss instrument and watch exhibition », qui comprend un pavillon des appareils et instruments et un pavillon de l'horlogerie, et qui a été mise sur pied à la condition qu'elle puisse compter sur au moins 30.000 visiteurs.

Depuis 1965, le commerce entre la Suisse et la Chine s'est accru de 133 à 167 millions de francs (92 millions d'exportations suisses et 75 millions d'importations suisses). Les exportations suisses en Chine sont composées surtout de machines (45 %), de montres (19 %), d'instruments (19 %) et de produits chimiques (13 %).

LE CONSEIL FEDERAL APPROUVE LA CREATION D'UNE TROISIEME CHAINE DE TELEVISION

Le Conseil fédéral a approuvé les plans de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (S.S.R.) et des P.T.T. visant à créer en Suisse une deuxième et une troisième chaîne de télévision. Publiés en novembre 1967, ces plans avaient été ratifiés en janvier 1968 par l'assemblée générale de la S.S.R. La décision du Conseil fédéral est contenue dans un rapport aux Chambres qui a été publié et commenté par M. Gnaegi, chef du Département des transports et communications.

La deuxième chaîne — déjà en voie de réalisation — est une simple opération technique. Il s'agit de permettre à tous les habitants du pays de capter au moins deux programmes nationaux. Les P.T.T. prévoient que ce sera le cas, dans dix ans, pour 90 % des téléspectateurs.

C'est la troisième chaîne qui constitue la principale innovation et elle permettra de diffuser une sélection de programmes étrangers, choisis par la S.S.R., qui les complétera par des films et des productions enregistrées dans les studios suisses. Comme de nombreux téléspectateurs peuvent déjà capter directement les émissions du pays voisin, on choisira de préférence des émissions d'origine plus lointaine (pour la Suisse romande, par exemple, des émissions belges et canadiennes).

Ainsi, une décision de principe qui a déjà suscité bien des commentaires se trouve confirmée : il n'est

pas question de rediffuser intégralement, au moyen d'émetteurs suisses, des programmes étrangers. Des raisons politiques, financières et juridiques s'y opposent. De même, le Conseil fédéral rejette l'idée d'accorder une concession à une seconde société pour les programmes de télévision. A son avis, ce serait irrationnel, la S.S.R. assumant cette mission à la satisfaction générale.

Financièrement, aucun problème ne semble se poser. Le Conseil fédéral estime en effet que sans augmenter le montant de la taxe, toutes ces nouvelles dépenses pourront être couvertes jusqu'en 1974. Le lancement de la troisième chaîne est prévu pour 1971-1972. Elle ne comprendra pas d'émission publicitaire.

Au cours de la même conférence de presse, M. Gnaegi — qui prenait congé des journalistes en tant que chef du Département des transports et communications — a annoncé qu'un projet d'article constitutionnel sur la radio et la télévision allait être soumis aux cantons.

LA CARRIERE DE MARKUS REDLI, NOUVEAU PRESIDENT DE LA DIRECTION GENERALE DES P.T.T.

Né en 1915, M. Markus Redli a fait des études de droit et de sciences économiques aux universités de Zurich et de Berne.

Entré en 1941 au service de la Confédération, M. Redli a été de 1943 à 1947 secrétaire de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation puis, jusqu'en 1954, premier collaborateur du délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique. En sa qualité de bras droit du délégué M. Zipfel, M. Redli a notamment participé dans une mesure décisive à la préparation de la loi sur la défense nationale économique et du nouveau régime des réserves obligatoires. M. Redli est entré ensuite dans le secteur privé où il a fait partie pendant sept ans et demi de la direction de la Fiduciaire générale S.A. à Berne. C'est à cette époque qu'il fonde, avec M. Zipfer, la coopérative de cautionnement pour l'hôtellerie saisonnière et, avec le conseiller aux Etats Choisy, l'association suisse pour l'énergie atomique : il a, en outre, été consulté à titre d'expert par M. Hummler, le successeur de M. Zipfel au poste de délégué aux possibilités de travail et à la politique de conjoncture.

M. Redli a accompli divers séjours d'étude ainsi qu'une longue mission pour le comité international de la Croix-Rouge en Italie, France, Angleterre, Hongrie, etc.

A la fin de 1961, M. Redli fut appelé par le Conseil fédéral, sur proposition de M. Bourgnicht, alors chef du Département des finances, à occuper le poste de directeur de l'administration fédérale des finances. Dans le domaine des transports et communications, il préside la commission chargée du financement des routes nationales : il est membre de surcroît de la commission consultative chargée de la construction des routes nationales, de la commission appelée à étudier le rachat par la Confédération d'autres chemins de fer privés et il siège aussi depuis peu dans le groupe de travail interdépartemental chargé d'élaborer une conception d'ensemble des transports et communications. Il représente enfin la Confédération au sein d'un certain nombre d'entreprises économiques (B.L.S., compagnie suisse de navigation S.S., Swissair). Au militaire, M. Redli est colonel et commissaire des guerres d'un corps d'armée.

L'ETUDE D'UN CENTRE CULTUREL SUISSE A LONDRES SE POURSUIT

Répondant à une question écrite du conseiller national Tenchio (C.C.S.-G.R.), le Conseil fédéral confirme qu'il est question d'aménager au « Swiss Center » de Londres qui doit son existence à l'initiative privée, un local à usages multiples, servant à des manifestations culturelles, économiques ou sociales. La création de ce local, qui porterait le nom de « Forum of Switzerland », pose toutefois de nombreux problèmes dont l'examen a été confié à un groupe de travail, où sont représentés les milieux intéressés (Confédération, Fondation « Pro Helvetia », Office National Suisse du Tourisme, Association des Suisses en Grande-Bretagne, entreprises de l'économie privée, etc.). La coordination entre les milieux intéressés est donc assurée, sous les auspices du Département politique. Selon les plans établis jusqu'ici, les frais d'installation et d'exploitation sont relativement élevés. Le Conseil fédéral est d'avis que l'installation ne devrait pas coûter plus de 1,9 million de francs, compte tenu des possibilités de financement actuelles. Une participation de la Confédération aux frais d'installation de l'ordre de 800.000 francs est envisagée, à condition que les Chambres y donnent leur consentement. A cet effet, une documentation détaillée (plus spécialement devis du coût de l'installation, plans, devis du coût d'exploitation, plan de financement) est indispensable. Le « forum » devrait revêtir la forme d'une fondation conformément au droit suisse. Les efforts en vue de réaliser le « forum » sont poursuivis.

LA CONCENTRATION DE LA PRESSE MENACE-T-ELLE LA LIBERTE D'OPINION EN SUISSE ?

Il n'y a pas en Suisse de concentration réellement dangereuse dans la presse, a affirmé M. Heinrich Brunner, directeur général des Editions Ringier à Zofingue, lors d'un débat organisé par la Société des étudiants radicaux de l'Université de Zurich, et auquel participèrent plusieurs rédacteurs de journaux alémaniques. Les Editions Ringier, a ajouté M. Brunner, ne possèdent que 20 % de tous les journaux vendus en Suisse. Bien qu'on les compare souvent aux Editions Springer en Allemagne, leur part tombe même à 6,9 % si l'on déduit les journaux professionnels et les journaux étrangers vendus en Suisse.

M. Brunner a qualifié de « mensonge » l'affirmation du conseiller national lucernois Mueller-Marzohl disant que Ringier contrôlait 60 % de toute la presse suisse.

Au cours du débat, le directeur général de Ringier a encore souligné qu'il n'y avait pas de presse indépendante, au sens strict du terme. Tout journal dépend d'un parti politique, ou des annonceurs, ou de ses lecteurs. Le conseiller national Th. Gut, de la *Zurchersee-Zeitung*, a cependant fait remarquer que la dépendance de la presse politique était une dépendance voulue, un « engagement volontaire » à l'égard d'une doctrine ou d'un idéal, mais laissant tout de même une grande liberté de pensée aux rédacteurs. M. W. Bretscher, ancien rédacteur en chef de la *Neue zurcher zeitung*, a ensuite pris à partie la presse à sensation qui, à son avis, cherche uniquement le rendement commercial, et satisfait

la curiosité parfois malsaine du lecteur en abandonnant un certain ordre des valeurs. Cette recherche de la sensation à tout prix et l'abaissement des valeurs politiques représentent un grave danger pour la démocratie, qui est menacée dès que disparaissent des journaux les discussions politiques et la confrontation des opinions.

M. C. Oechlin, des *Schaffhauser Nachrichten*, a estimé pour sa part que la tâche des journaux politiques était de maintenir l'esprit critique et la capacité de jugement du peuple, et non de vouloir (comme le fait *Blick*, que M. Brunner range pourtant, dans une certaine mesure, dans cette catégorie de journaux) créer la sensation en recourant aux mots à l'emporte-pièce, aux émotions faciles et aux arguments de bas étage. M. Hohler, rédacteur en chef de la *Weltwoche*, a toutefois fait valoir en faveur de *Blick* qu'il n'était pas politiquement endoctriné comme la *Bildzeitung* allemande.

Aux questions des étudiants sur les relations financières du groupe Ringier, M. Brunner n'a généralement pas répondu. Il a déclaré que le groupe était opposé aux journaux d'annonces gratuits. En ce qui concerne l'objectivité de la presse, enfin, des orateurs ont souligné qu'elle était toute relative car les rédacteurs ne sont pas parfaits au point de juger avec une sûreté totale, ainsi qu'en témoignent par exemple les reportages très divergents sur les émeutes de Zurich.

TROIS CONSEILLERS FEDERAUX CHANGENT DE DEPARTEMENT

Trois conseillers fédéraux changent de Département: M. Nello Celio passe du Département militaire à celui des finances; M. Roger Bonvin passe des finances au Département des transports dont l'actuel titulaire, M. Rudolf Gnaegi, devient chef du D.M.F.

Ces changements, rappelons-le, avaient été décidés à la fin de 1967 à la suite de diverses interventions demandant que l'on « utilise le plus fonctionnellement possible les capacités des conseillers fédéraux ». Un délai de six mois fut toutefois réservé pour permettre l'achèvement d'importants travaux en cours, mais aussi pour que le gouvernement puisse élaborer dans son ancienne composition le « programme de législature ».

M. Bonvin a donc quitté le Bernerhof, où il résidait depuis 1962. M. Celio, chef du D.M.F. depuis le début 1967, a quitté l'aile est du Palais Fédéral, et M. Gnaegi, en fonction depuis 1966, a pris congé, dans le bâtiment nord, de ses hauts fonctionnaires et des responsables des C.F.F. et des P.T.T.

Notons que c'est la première fois depuis 1920 qu'intervient un « remaniement ministériel » sans qu'un nouveau conseiller fédéral ait été élu.

PREMIERE REUNION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU TELEJOURNAL

L'association du personnel rédactionnel du téléjournal de la télévision suisse a tenu sa première assemblée. Celle-ci a été marquée par la désignation d'une commission de

six membres chargée d'étudier la situation actuelle des journalistes et rédacteurs du téléjournal. Elle pourra alors dresser une liste des revendications prioritaires des membres de l'association.

Parmi les problèmes qui vont retenir l'attention de cette nouvelle association de presse, on relève le projet du Conseil fédéral relatif à un article constitutionnel sur la radio et la télévision. Le Conseil fédéral a d'ailleurs récemment autorisé le Département des transports et communications et de l'énergie à recueillir l'avis des gouvernements cantonaux, des partis politiques et des organisations concernées.

PRIX SUISSE DE TELEVISION 1968

Le jury du prix suisse de télévision, présidé par M. Frank R. Tappolet, a examiné à Genève, du 4 au 6 juin, vingt-quatre émissions et a décerné un prix aux œuvres suivantes :

Catégorie « documentaires » : « Docteur B., médecin de campagne », présenté par Claude Goretta, André Gazut et Alain Tanner. Le mérite de cette équipe est d'avoir su déceler et présenter une personnalité d'un rayonnement exceptionnel.

Catégorie « dramatiques » à « Levée d'écrou », de Denise Gouverneur, réalisation de Roger Burckhardt et présentée par la télévision suisse romande. Cette œuvre a été distinguée pour la sobriété et l'intelligence de la réalisation et de l'interprétation.

Dans cette même catégorie, le jury a attribué une mention à « Zoo oder der philanthropische Moerder », présenté par la télévision suisse alémanique et rhéto-romane, en raison des qualités de l'interprétation et de l'adaptation en télévision d'une nouvelle de Vercors.

Les gagnants de chaque catégorie reçoivent un prix de 3.000 francs en espèces.

Par l'attribution du prix suisse de télévision, la S.S.R. désire encourager et récompenser la création d'œuvres de qualité. Le jury était composé de représentants des commissions des programmes de la S.S.R. et de journalistes répartis à part égale entre les trois régions linguistiques.

LES PRIX DE LA FONDATION SCHILLER SUISSE

La Fondation Schiller Suisse a attribué, à l'occasion de son assemblée annuelle à Coire, les prix suivants :

8.000 francs à M. Marcel Raymond, de Genève, pour l'ensemble de son œuvre littéraire ; 3.000 francs à M. John F. Vuilleumier, de Bâle, pour l'ensemble de son œuvre d'écrivain ; 3.000 francs à M. Arnold H. Schwengler, pour son livre de poésie « Ein boot faehrt heim » et pour ses essais, et 3.000 francs également à Toni Halter, de Villa, Lugnetz pour l'ensemble de ses contes ; 2.000 francs ont été attribués à Gilbert Trolliet, de Genève, pour son œuvre poétique, et à Adolfo Jenni pour son livre « Quaderni di saverio adami » ; 1.000 francs finalement à Werner Schmidli pour son roman « Meinetwegen soll es doch schneien » et à Ugo Frei, également de Bâle, pour son livre de poésies « Unicornio ».

DES SUISSES AU SERVICE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre de la coopération technique avec les pays en voie de développement, l'O.N.U., la F.A.O., le B.I.T. et l'U.N.E.S.C.O. ont confié au cours de ces derniers mois des missions à plusieurs spécialistes suisses. Ont été engagés :

Par l'O.N.U. :

M. François Fiala, ingénieur technicien diplômé à Meyrin, en qualité d'ingénieur civil (travaux publics) pour la durée d'un an à Kinshasa, Congo.

Par la F.A.O. :

M. André Monney, inspecteur forestier, à Sainte-Croix, en qualité de consultant en exploitation forestière et transport des bois pour la durée de quelques mois à Phnom-Penh, Cambodge.

M. Alfred Huber, ingénieur forestier diplômé E.P.F., à Schaffhouse, en qualité de conseiller dans le domaine de l'exploitation forestière pour quelques semaines à Phnom-Penh, Cambodge.

Par le B.I.T. :

M. Jean Buchs, conducteur typographe, Chez-le-Bart, en qualité d'expert instructeur en arts graphiques à Tunis pour deux mois.

Par l'U.N.E.S.C.O. :

M. Charles Chenevart, géologue, de Lausanne, vient d'être transféré en Afrique où il dirigera, durant deux ans, un projet algéro-tunisien d'études des ressources en eau du Sahara septentrional.

SINGAPOUR : LA SUISSE CONSTRUIT UN MOULIN D'UNE CAPACITE QUOTIDIENNE DE 1.500 TONNES

La totalité des moulins suisses a une capacité quotidienne de 1.850 tonnes environ : le moulin que la maison Buehler, d'Uzwil, construit à Singapour pour la « Prima Ltd Flour Mills » pourra, à lui seul, moudre 1.500 tonnes de céréales chaque jour.

Cette contribution suisse au développement économique du grand port asiatique dure depuis des années. Le moulin a été construit en cinq étapes, dont la première, terminée en 1963, permettait de moudre 160 tonnes par jour. Les travaux se poursuivent jusqu'à cette année qui voit la mise en train de l'installation complète.

La « Prima Ltd Flour Mills » possède, à Singapour, des silos d'une capacité de 50.000 tonnes et des installations de déchargement permettant de traiter 500 tonnes à l'heure.

SUCCES POUR DES « SPOTS PUBLICITAIRES » SUISSES

Une série de « spots » publicitaires suisses viennent de remporter des succès flatteurs lors de concours internationaux. A Venise, ce sont les films publicitaires pour une marque de lessive et pour un insecticide qui ont retenu favorablement l'attention du jury. A Hollywood, le trophée international est allé à un « spot » helvétique pour une marque de voiture, alors que le festival de télévision commerciale de New York a vu la victoire d'un film suisse consacré lui aussi à une marque d'automobile.

Sur le plan suisse, c'est la « Turnus-Film », de Gutenswil, qui a remporté la palme d'or de l'association suisse de publicité, avec des « spots » pour des marques de voiture, et un film publicitaire sur la Bière.

UN PREMIER PRIX INTERNATIONAL DECERNE A TROIS AFFICHES SUISSES

Lors de la récente exposition internationale d'affiches touristiques qui s'est tenue à Catane — 31 pays avaient envoyé 438 affiches au total — le premier prix, « L'éléphant d'or », a été attribué collectivement à trois affiches suisses, le deuxième et le troisième prix revenant à l'Espagne et à la France. Il s'agit en l'occurrence de l'affiche « Vacances en Suisse - sommet des vacances », due à Peter Kunz, jeune graphiste de l'Office National Suisse du Tourisme, de celle de l'Office du Tourisme de la ville de Saint-Gall, un collage très discuté de Robert Geisser, et enfin d'une production, signée Michel Schuepfer, émanant de l'Office du Tourisme de Genève.

DES VACANCES GRATUITES GRACE A L'OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME

L'Office National Suisse du Tourisme, en collaboration avec « Pro Jura » (office jurassien du tourisme) a organisé, à Saint-Ursanne, le sixième tirage au sort de son grand concours « Gagnez des vacances en Suisse, au pays des vacances ». Ce dernier, qui a débuté en automne 1966 et qui se terminera le 15 octobre 1968, se déroule simultanément dans douze pays. Ce ne sont donc pas moins de huit années de vacances gratuites qui sont en jeu au total. Après les Alpes, le Tessin, les Grisons et le Plateau, la question posée se réfère au Jura.

Le sixième tirage à Saint-Ursanne s'est déroulé en présence d'un public nombreux. Il a été agrémenté par une aubade de la fanfare et la projection de films touristiques. La manifestation était rehaussée par la présence de personnalités jurassiennes, dont les membres du comité de « Pro Jura ». Sur plus de trois mille cinq cents réponses exactes, le sort a désigné le gagnant qui est M^{me} Trudy Breisacher, de Zurich. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances en Suisse pour une personne ou de deux semaines pour deux personnes. Des prix de consolation récompensent les participants moins chanceux.

LE CONSEIL FEDERAL APPROUVE UN PROGRAMME DE RECHERCHE SPATIALE

La commission des recherches spatiales de la Société suisse des sciences naturelles a élaboré en automne 1966 un programme national sur l'initiative de la Chambre consultative pour les recherches spatiales. A la demande du Conseil fédéral, le délégué aux questions d'énergie atomique a remanié ce programme en tenant compte des décisions prises à ce sujet par le Conseil suisse de la science.

Le Conseil fédéral a donné son approbation de principe pour la réalisation de ce programme national, qui s'étendra sur une période de cinq ans et sera financé provisoirement au moyen des fonds dont on dispose actuellement pour encourager la recherche scientifique. Le délégué aux questions d'énergie atomique assumera la fonction d'organe exécutif de l'administration fédérale pour les questions scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche spatiale. Il lui appartiendra également d'administrer le programme national de recherches spatiales, dans la mesure où il sera nécessaire d'instaurer une coopération entre

groupes de recherche suisses et étrangers et de créer des installations importantes.

Le département politique fédéral demeure chargé des questions de collaboration internationale dans le domaine des recherches spatiales et de l'utilisation de l'espace, spécialement de leurs aspects politiques, juridiques et, à l'échelle internationale, administratifs également. A cet égard, les mesures de coordination sont aussi de son ressort.

AIDE AUX ENFANTS SUISSES DE L'ETRANGER

Le Conseil de la Fondation « Secours aux Suisses, Aide aux enfants suisses de l'étranger », s'est réuni à Zurich sous la présidence de M^e Ph. Garraux (Berne). Il a accusé réception avec vive reconnaissance d'un legs de feu M. Arthur Locher (Binningen) de 50.000 francs et décidé l'octroi d'un subside de 6.000 francs à l'école suisse de Santiago du Chili. Cette année encore, grâce à la collecte effectuée en février auprès du peuple suisse et à l'offre des familles disposées à recevoir gratuitement un enfant suisse venant de l'étranger, il sera possible d'accueillir 750 jeunes compatriotes pendant l'été. La plupart d'entre eux seront hébergés par des familles hospitalières. De plus, des camps de vacances se dérouleront à Saas-Balen, Figino, la Lenk et Kandersteg, ainsi qu'à Wolfang.

C.F.F. : DEMI-TARIF POUR LES PERSONNES AGEES

Le Conseil fédéral vient de confirmer que les C.F.F. envisagent d'accorder aux personnes âgées de plus de 65 ans, à prix réduit, un abonnement pour demi-billets. Ce titre de transport pourrait être obtenu dès le 1^{er} novembre prochain au prix de 50 francs. Cette proposition a été soumise à la conférence commerciale des entreprises de transport.

LA SUISSE POURRAIT ORGANISER DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Le Conseil fédéral estime que la Suisse pourrait organiser des jeux olympiques d'hiver, à condition de prévoir « un cadre aussi simple que possible ».

Le conseiller aux Etats Lampert avait en effet estimé, dans une question écrite, que « le déroulement des jeux de Grenoble permet de tirer la conclusion que les efforts nécessités pour leur organisation dépasse les possibilités d'une ville suisse ou d'une station touristique, si bien équipée soit-elle ».

Dans sa réponse, le Conseil fédéral admet que ces considérations sont valables pour les jeux d'été. Des jeux d'hiver, en revanche, peuvent être couronnés de succès « sans le faste qui marqua les jeux de Grenoble ». Et il ajoute : « Un retour à la simplicité sportive après les jeux toujours plus coûteux de ces dernières années est d'ailleurs fréquemment préconisé. »

Le problème des subventions fédérales pour une telle manifestation, également évoqué par M. Lampert, « devrait être soigneusement étudié en temps voulu ».

SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

L'assemblée des délégués de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses s'est tenue à l'hôtel de ville de Zurich sous la présidence centrale du peintre Claude Lever, des représentants du Département de l'intérieur et de « Pro Helvetia » étaient présents. Les 35 délégués des 14 sections acceptèrent par cooptation le peintre et architecte Max Bill comme membre de la société. Le peintre Adrien Holy, de Genève, président depuis de nombreuses années de la commission artistique suisse, a été nommé membre d'honneur.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

La commission d'experts pour les questions d'information, créée par la commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle société helvétique, a siégé à Berne sous la présidence de M. Louis Guisan, Conseiller d'état. Elle a étudié les possibilités d'extension de l'information traitant de l'activité des Suisses de l'étranger, information destinée à notre pays. Il a également été question au cours de cette séance de l'information des Suisses de l'étranger au sujet de l'actualité nationale.

Aux côtés des représentants de la presse suisse et du secrétariat des Suisses de l'étranger de la Nouvelle société helvétique, des Suisses de France, d'Italie et de Grande-Bretagne ont assisté aux discussions.

POURQUOI LA SUISSE N'A-T-ELLE PAS SIGNÉ LA CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME ?

Ce n'est pas le refus du suffrage féminin ni les articles confessionnels qui sont les obstacles majeurs à une adhésion de la Suisse à la Convention des droits de l'homme élaborée par le Conseil de l'Europe, mais d'autres prescriptions des législations fédérales ou cantonales. C'est ce qu'a affirmé M. Heinz Langenbacher, remplaçant du chef de la division des organisations internationales du Département politique fédéral, qui a exposé les raisons de cette abstention devant les délégués de l'Association suisse pour le suffrage féminin réunis à Lucerne.

Les dispositions qui empêchent la ratification de la charte par la Suisse concernent surtout le droit à l'éducation sans considération de sexe, de langue ou de religion, tout comme la procédure civile cantonale, la publicité des débats et le droit de la défense. Ces divergences ne sont souvent qu'affaire d'interprétation, que l'on s'efforce d'ailleurs de les concilier au Conseil de l'Europe. En fait, la Convention permet aux états signataires d'apporter des réserves, mais celles-ci seraient trop importantes encore dans le cas de la Suisse. C'est ce qu'a conclu le Conseil fédéral au terme d'examen répétés de la question.

Selon M. Langenbacher, le Conseil fédéral reconnaît que l'accès à la Convention aurait des conséquences favorables sur le plan extérieur, mais qu'il faut également envisager le point de vue de la politique intérieure. L'ajustement des législations fédérales et cantonales prend du temps, et l'on sait

par expérience que le rapprochement étroit entre un problème de politique intérieure et une Convention internationale n'est jamais vu d'un très bon œil.

L'orateur conclut en disant que la Suisse se rendait un mauvais service en considérant encore la place de la femme auprès de ses enfants, à la cuisine, à l'église et pas ailleurs. C'est tout d'abord cette image, cette mentalité qu'il faut transformer, car tant qu'elle persistera, tous les appels en faveur du suffrage féminin ne serviront à rien.

LES ÉCLAIREUSES SUISSES AIDENT LEURS CAMARADES DE CÔTE D'IVOIRE

Deux cheftaines expérimentées de la Fédération des éclaireuses suisses, M^{lles} J. Wolf, infirmière de Genève, et W. Burgat, mathématicienne, de Neuchâtel, partent ces prochains jours pour la Côte d'Ivoire. Pendant deux ans, tout en travaillant professionnellement à mi-temps, elles vont aider au développement du scoutisme féminin. Leur voyage et leurs frais de séjour sont pris en charge par la Fédération des éclaireuses suisses, dans le cadre des projets d'entraide de l'Association mondiale des guides et éclaireuses. Le financement est assuré par les éclaireuses suisses elles-mêmes. Ce projet est la première étape du programme que la Fédération des éclaireuses suisses a prévu pour marquer le cinquantième anniversaire de sa fondation. L'année du jubilé s'ouvrira officiellement le 29 septembre par une grande rencontre de cheftaines à Macolin, avec lady Baden-Powell, et se terminera en juillet 1969 par un camp réunissant quelque six mille éclaireuses au Val Blenio.

FERMETURE DU CONSULAT DE SUISSE A SAINT-LOUIS ET OUVERTURE D'UNE AGENCE CONSULAIRE

A la suite de la mise à la retraite de M. Rudolf Schaerer, consul de Suisse à Saint-Louis, qui a atteint la limite d'âge, le Conseil fédéral a décidé la fermeture de ce poste.

Toutefois, afin de maintenir les contacts avec les autorités locales et la colonie suisse, une agence consulaire a été ouverte à Saint-Louis. La direction en a été confiée à M. René-J. Lusser à qui a été conféré le titre de consul.

M. Lusser, originaire de Schattdorf (Uri), est né à Neuchâtel en 1903. Etabli à Saint-Louis depuis de nombreuses années, il est associé à l'étude d'avocats Lusser-Hugues et Lusser.

LA NOUVELLE CHAUSSURE DE SORTIE « MILITARY »

L'industrie suisse de la chaussure a été invitée par la Confédération — plus précisément par le groupement de l'instruction du Département militaire fédéral et le groupement de l'armement — de mettre à la disposition des soldats une chaussure pour accompagner la tenue de service et de sortie répondant aux prescriptions du règlement de service. Au cours d'une conférence de presse, les différents modèles « military » qui seront mis en vente dans le commerce ont été présentés. Il s'agit là d'une marque déposée qui offre aux soldats une certaine garantie de recevoir sous cette dénomination le soulier approprié.

Les souliers « military » sont d'ailleurs fabriqués selon des directives qui ont été fixées par les organes de l'administration et les fabricants. Ces directives portent sur les points importants suivants : bonne qualité des cuirs et des fournitures, bonne tenue du pied au talon et à la cambrure, hauteur moyenne du talon, semelles en cuir ou en caoutchouc d'une épaisseur suffisante — sans toutefois être trop lourdes. Cette chaussure étant appropriée le soldat doit également la porter volontiers dans sa vie civile.

Il convient de relever que le soldat reçoit gratuitement deux paires de souliers de marche, entre autres effets d'équipement personnel. Il peut encore s'en procurer à un prix réduit dès qu'il fait les jours ou les années de service prescrits. Mais il doit acheter les souliers de sortie qu'il porte lorsqu'il est déconsigné, en congé ou même pendant le service. Afin d'uniformiser la tenue militaire, le règlement de service contient bien des dispositions déterminant la façon que ces souliers peuvent ou ne peuvent pas avoir.

La réalisation nouvelle, pour l'armée, est la bienvenue. Certes, le militaire et les futures recrues restent libres d'acheter d'autres souliers conformes aux prescriptions du règlement de service, mais leur choix sera facilité et plus sûr comme le sera le contrôle des sergents-majors et des commandants. Cette innovation contribue aussi à améliorer la tenue du soldat.

L'HORLOGERIE SUISSE MENACE-T-ELLE L'ECONOMIE AMERICAINE ?

Le service d'information de la Fédération horlogère communique que de nouveaux débats, relatifs à l'horlogerie, ont eu lieu à la Chambre des représentants à Washington.

Les audiences publiques du comité des voies et moyens de la Chambre des représentants des U.S.A., chargé d'étudier la politique commerciale extérieure américaine, ont été consacrées à l'horlogerie. Les principaux orateurs ont été M. Bertram Lowe, président du Comité des douanes de l'association des importateurs américains (A.W.A.), et M. Edward Carmody, directeur d'U.S. Time corporation, la plus grande entreprise horlogère américaine.

Parlant au nom de l'A.W.A., M. Lowe a déclaré que son organisation s'oppose fermement à toute limitation des importations horlogères, que ce soit par des tarifs douaniers prohibitifs ou des contingents, ainsi qu'à la réintroduction des taxes réduites par le président Johnson en janvier 1967. Le témoin a particulièrement relevé le caractère international des compagnies horlogères américaines qui, par l'importance même de leurs opérations à l'étranger, seraient durement touchées par des mesures restrictives. M. Lowe a encore rappelé que la production des entreprises indigènes a plus que doublé depuis 1954 et qu'elle a pratiquement augmenté de 10 % en 1967 alors que les importations directes de montres ont augmenté seulement de 6 % au cours de la même période.

Répondant aux partisans du libéralisme, M. Carmody a violemment attaqué le cartel horloger suisse qui, selon l'orateur, est le plus important du monde

et domine l'industrie horlogère américaine depuis bientôt trente ans. Actuellement, par exemple, pratiquement neuf montres importées aux Etats-Unis sur dix proviennent de la Suisse. Le représentant de Time corporation a ensuite cité quelques entreprises indigènes qui ont dû soit diminuer, soit reconvertir leur production horlogère, ou encore qui ont été acculées à la faillite par les importations massives de montres suisses. Parlant enfin de la contribution de l'horlogerie américaine aux travaux de la défense nationale, M. Carmody a prétendu qu'une non-limitation des importations horlogères pourraient à la longue affaiblir le soutien apporté par l'industrie indigène aux intérêts vitaux du pays.

La réaction des milieux intéressés

Les dirigeants de la Fédération horlogère suisse, pour leur part, déclarent que c'est une ironie de voir l'entreprise U.S. Time voler au secours des thèses protectionnistes. A l'abri de barrières douanières encore aujourd'hui fort élevées dans son secteur de fabrication (environ 40 % ad valorem), U.S. Time a accru de 40 % son chiffre d'affaires de 1966 à 1967, et l'a triplé de 1960 à 1967.

Ayant prouvé son dynamisme sur son marché national, qu'elle a monopolisé à concurrence de 40 %, il est surprenant qu'elle prenne les positions protectionnistes qu'elle a occupées devant le comité des voies et moyens. Quant aux arguments invoqués par M. Carmody, il n'en est pas un de nouveau et qui n'ait déjà traîné dans les témoignages des défenseurs de l'industrie horlogère américaine de 1963 à 1965 lors de précédentes audiences. Non seulement ils sont vieillis, mais encore ils sont controvérsés par les faits, et des instances officielles américaines en ont déjà fait précédemment bonne justice.

Quant au témoignage de Bert Lowe, il est intéressant par la démonstration qu'il fait du succès croissant de l'industrie horlogère américaine qui a atteint son chiffre de production le plus élevé en 1967 après la réduction des droits de douane.

LE SOLDAT SUISSE PORTERA UN IMPERMEABLE ITALIEN

L'imperméable de sortie dont vont être progressivement équipés tous les soldats suisses est de fabrication italienne. C'est ce que révèle la « Textil-revue », organe professionnel paraissant à Saint-Gall.

En automne dernier, les Chambres fédérales avaient voté un crédit de plusieurs millions pour l'acquisition de ce manteau de pluie en nylon enduit. Or, apprend-on, le groupement de l'armement (ancien service technique militaire) vient de passer une première commande de 160.000 pièces à deux entreprises suisses qui achètent en Italie le tissu déjà traité. La confection se fait au Tessin, dans trois fabriques qui emploient un grand nombre de frontaliers.

Environ 60 maisons — précise la « Textil-revue » — avaient fait des offres. Les prix se situaient généralement entre 22 et 27 francs par pièce, la qualité n'étant pas toujours satisfaisante. Les deux entreprises qui l'ont emporté ont en revanche demandé un prix de 18 à 20 francs. Autre détail intéressant : c'est la première fois qu'une pièce d'habillement de l'armée suisse sera un article de marque. L'imperméable portera en effet une étiquette sur laquelle figure le nom du fabricant.

La revue Saint-Galloise estime que le groupement de l'armement a agi correctement. Il a trouvé le meilleur rapport entre prix et qualité et a fait jouer tout à fait librement la concurrence sur le plan national et international. Il y aura sans doute des protestations, car l'armée avait l'habitude de répartir ses commandes en Suisse, auprès de nombreuses entreprises, et même de recourir si possible au travail à domicile. « L'armée, conclut la "Textil-revue", a fait le grand bond du prix politique au prix économique. Elle a agi comme une pure entreprise commerciale privée. Les entreprises suisses de la branche textile auront donc le droit de réclamer maintenant la révision des règles surannées qui sont encore appliquées pour l'achat du matériel d'équipement militaire. »

LA SUISSE, PUISSANCE NUCLEAIRE

« La Suisse disposera en 1972, par habitant, de la capacité nucléaire installée la plus élevée de tous les pays d'Europe continentale. » C'est ce que constate dans son rapport annuel l'association suisse pour l'énergie atomique, que préside M. Choisy, député au Conseil des Etats.

En automne 1969, en effet, la centrale atomique de Beznau 1 fournira le premier courant électrique commercial d'origine nucléaire produit en Suisse (rappelons que le réacteur de Lucens n'est pas commercial, mais expérimental). L'année 1971 marquera l'entrée en exploitation de la centrale de Muehleberg, des forces motrices bernoises, équipée d'un réacteur à eau bouillante de 306 MW. Enfin, la mise en service de Beznau 2 (centrale jumelle en construction à côté de la première) interviendra en 1972, avec une puissance de 350 MW.

Les études se poursuivent en vue de construire d'autres centrales : à Kaiseraugst, à Leibstadt, et en Suisse romande, en un emplacement qui n'est pas encore choisi.

En ce qui concerne en revanche la fabrication de réacteurs par l'industrie suisse, la voie n'est pas encore clairement tracée, note le rapport. L'abandon de la filière des réacteurs à eau lourde (type Lucens) concentre les recherches dans un autre domaine, celui des surgénérateurs. L'institut fédéral de Wurenlingen a élaboré un nouveau programme dans cette direction, et des travaux analogues sont en cours dans l'industrie privée. Il est toutefois incontestable que les expériences réunies à Lucens ont été positives, et qu'elles ont permis à de nombreuses entreprises suisses de créer de bonnes bases de départ pour la fabrication de composants de centrales nucléaires. Pour l'avenir, seule une concentration des efforts peut permettre à l'industrie suisse de parvenir, sur le plan international, à une position aussi forte que celle qu'elle occupe en matière de construction de centrales électriques traditionnelles.

LA SUISSE DOIT DEVELOPPER SES UNIVERSITES

« Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de retarder les efforts en vue de développer nos universités et de laisser les choses suivre leur cours, car nous n'en avons plus le temps. »

C'est par cet appel à l'opinion publique que le recteur de l'école des Hautes Etudes économiques et sociales de Saint-Gall, le professeur Kneschaurek, a clos l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la journée académique, devant un parterre de professeurs, d'étudiants et d'invités venus des universités de Suisse et de l'étranger.

Le recteur a ajouté :

« La science ne nous emportera pas si nous ne suivons pas son évolution. Elle passera à côté et nous abandonnera, c'est ce qui peut d'ailleurs arriver de plus terrible à un savant et à son pays. »

Dans le cours de son allocution, le recteur a insisté sur la nécessité de développer le plus tôt possible nos universités. Le nombre des étudiants est insuffisant, et cela aussi bien dans les instituts techniques et économiques que dans les autres branches d'enseignement. Il nous manque en Suisse quelque 12.000 médecins. Si notre pays ne veut pas être énormément en retard par rapport aux pays hautement développés de l'Ouest et de l'Est, où les travaux de recherches et l'enseignement supérieur ont atteint un degré des plus élevés, il faudra qu'il fasse des efforts acharnés pour arriver à leur niveau.

LE SYSTEME DES BOURSES EN SUISSE NE FONCTIONNE PAS SI MAL

Selon un rapport de la conférence intercantonale des experts pour les bourses distribuées dans les cantons, le système que l'on a adopté en Suisse ne fonctionne pas aussi mal que l'on veut le prétendre parfois. Il faut d'abord se souvenir qu'il n'existe pas de système boursier sur le plan suisse, les dix-neuf cantons et six demi-cantons voulant conserver leur souveraineté en matière d'instruction. Il faut cependant reconnaître que dans ce domaine de gros efforts ont été faits et de bonnes solutions trouvées.

Cela ne veut pas dire que des améliorations ne soient pas possibles si l'on se place sur l'ensemble du pays afin que, dans des proportions identiques, des conditions égales puissent être appliquées. C'est ce que relève, dans son rapport, le président de la conférence M. P. Rauber de Berne. Afin d'arriver à ce but — qui est l'un parmi beaucoup d'autres —, la conférence intercantonale des experts pour les bourses, créée sur l'initiative des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et de Berne peut rendre des services signalés. Aujourd'hui déjà, on a pu réaliser de notables perfectionnements ; de nombreux autres doivent encore suivre. Le rapport qui ne doit pas donner un reflet spécifiquement scientifique, mais au contraire informer de la situation présente dans les cantons, peut être d'une grande utilité. Il s'appuie sur de vastes enquêtes entreprises dans les cantons qui ont répondu à de multiples questions relatives au système boursier.

PLUS DE 1.200 PERSONNES DEMANDENT LA LIBERATION DES TROIS SUISSES DETENUS EN ALGERIE

Une délégation a été reçue récemment à Berne par l'ambassadeur d'Algérie en Suisse à qui elle a remis le texte de l'appel en faveur des trois Suisses détenus en Algérie, à savoir MM. André Juillard, Wilfred Schlatter et Jean-Maurice Ruff, arrêtés le 13 juillet 1967. Ce jour-là, M. André Juillard, citoyen genevois, rentrait à Genève aux commandes d'un avion, ayant à son bord deux compatriotes : MM. Schlatter et Ruff. Lors d'une escale technique à Tamanrasset, il accepta de prendre à bord deux jeunes inspecteurs de police en uniforme au titre d'« avion-stoppeurs », jusqu'à Hassi-Messaoud. Or, parvenus à ce lieu, les trois Suisses furent arrêtés, sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'Etat, détention illégale d'armes et trafic

d'armes. En liaison avec le Département politique fédéral et les avocats algériens requis pour la défense, de multiples démarches furent entreprises en faveur de leur libération. Le Département politique a fait une démarche directe, qui n'a donné jusqu'ici aucun résultat. L'appel relève en outre que les principes de droit doivent être respectés et que la libération des trois Suisses serait un acte de justice et de sagesse.

L'appel remis à l'ambassadeur d'Algérie est signé par 25 personnalités parmi lesquelles on trouve des professeurs de plusieurs universités, soit de Lausanne, Genève et Zurich ainsi que des Ecoles polytechniques de Zurich et Lausanne, des anciens juges fédéraux, des conseillers nationaux, journalistes, avocats et industriels. Cet appel a été appuyé par une pétition qui a recueilli plus de 1.200 signatures.

LES « COLONIES LIBRES ITALIENNES » EN SUISSE DEMANDENT QUE LA SUISSE SIGNE LES CONVENTIONS SUR LES DROITS DE L'HOMME

« Nous demandons que toute l'autorité de la conférence soit mise en œuvre pour obliger tous les pays, y compris la Suisse, à souscrire aux conventions internationales sur les droits de l'homme » : telle est la conclusion d'un « rapport sur les problèmes des droits démocratiques et politiques des travailleurs émigrants européens » que la fédération des colonies libres italiennes en Suisse a envoyé au président et aux délégués à la conférence de l'organisation internationale du travail à Genève.

Le rapport souligne en particulier que les « autorités compétentes, les associations patronales et syndicats, ainsi que l'opinion publique des pays fournisseurs et employeurs de main-d'œuvre ont considéré jusqu'à présent les émigrés comme des gens obligés de demander du travail comme on demanderait une aumône, et que ce travail leur était accordé comme une concession paternaliste. Ces travailleurs sont tenus de respecter rigoureusement une série de règlements imposés, sous peine de perdre leur emploi et d'être expulsés ». Or, selon la Fédération des C.L.I. en Suisse, « ces règlements sont, en fait, une limitation des libertés civiques, sociaux, démocratiques, politiques et parfois syndicaux, en contradiction flagrante avec la charte des droits de l'homme ».

Par conséquent, les « colonies libres italiennes » soumettent trois points à l'attention de la conférence de l'O.I.T. dans le premier, elles demandent que soient éliminés « les obstacles législatifs et les pouvoirs absolus de la police afin qu'on parvienne à une circulation réellement libre de la main-d'œuvre », dans le deuxième « une présence réellement paritaire des travailleurs étrangers au sein des organisations syndicales », et le dernier « l'égalité des droits démocratiques et politiques des travailleurs émigrés, ainsi que la liberté de réunion, d'association et d'information, droits qui doivent être codifiés d'une façon ne prêtant à aucune équivoque ».

Dans le même rapport, la fédération des « colonies libres italiennes en Suisse » proteste contre les expulsions de la Confédération de travailleurs étrangers « coupables » seulement d'appartenance à des partis politiques de gauche.

LES TIMBRES

Les quatre timbres de la fête nationale 1968, *Pro Patria*, reproduisent, et fort bien, quatre médaillons de la rosace de la cathédrale de Lausanne qui date du XIII^e siècle. Cet ensemble de l'art du vitrail, un

des plus beaux de l'art gothique, a passé les années de la dernière guerre dans les profondes galeries des salines de Bex.

La direction générale des P.T.T., représentée par MM. Gorin, directeur du II^e arrondissement postal, J. Bally, du service de presse des P.T.T., a remis solennellement ces nouveaux timbres à la ville de Lausanne, représentée par M. G. A. Chevallaz, syndic. L'imprimerie Courvoisier, à La Chaux-de-Fonds, était représentée par MM. Lévy-Courvoisier, qui imprime les timbres de cinquante pays.

M. Gorin, directeur, a remis à M. Chevallaz un album de la série complète de ces timbres que déjà s'arrachent les philatélistes. M. Chevallaz a remercié en exprimant l'espoir qu'en 1975 la ville et le canton célèbrent en grande pompe le septième centenaire de la consécration de la cathédrale en 1275 par le pape Grégoire X en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Il a félicité la direction des P.T.T. de son choix et l'imprimerie Courvoisier de son travail.

L'A.V.S. EN 1967 : EXCEDENT DE RECETTES

D'après les résultats disponibles aujourd'hui, le compte d'exploitation de l'A.V.S. pour 1967 se solde par un excédent de recettes, celui-ci est de 182 millions de francs (289 en 1966). Les recettes se sont élevées à 2.174 (2.031) millions, les dépenses à 1.992 (1.742) millions. Les prestations de l'assurance ont atteint la somme de 1.979 (1.729) millions, tandis que les frais d'administration étaient de 13 (13) millions, les cotisations des assurés et employeurs ont donné un total de 1.574 (1.446) millions. L'accroissement par rapport à l'année précédente est de 8,87 (6,74) %. Malgré cela, ces cotisations n'ont pu couvrir qu'à 80 % les dépenses de l'assurance en rentes ordinaires et extraordinaires. Pour couvrir les 405 millions restants, il a fallu utiliser la totalité des contributions des pouvoirs publics, qui ont atteint de nouveau la somme de 350 millions, ainsi qu'une partie des intérêts du fonds de compensation, qui atteignaient 250 (235) millions, soit 55 millions.

Dans les comptes d'exploitation de l'assurance invalidité (A.I.) pour 1967, les dépenses totales ont été de 358,5 (309) millions, dont la moitié doit être couverte par les contributions des pouvoirs publics. Les recettes totales se sont élevées à 338,3 (301,3) millions, il y a donc un excédent de dépenses de 20,2 (7,7) millions. Les cotisations versées par les assurés et les employeurs donnent un total de 157,4 (144,6) millions, tandis que le produit des intérêts en régression, a été de 1,5 (2,2) million. Par suite de l'excédent des dépenses, l'excédent de recettes des années précédentes se réduit à 68,2 millions.

Dans le compte d'exploitation des allocations pour perte de gain (A.P.G.), les dépenses ont été de 138 (138) millions, les recettes, qui se composent de 157 (144) millions de francs de cotisations des personnes actives, non actives, et des employeurs et de 6 (6) millions de francs d'intérêt s'élevaient à 163 (150) millions. Il y a donc un excédent de recettes de 25 (12) millions.

Les chiffres détaillés et définitifs du compte d'exploitation A.V.S./A.I./A.P.G. seront publiés dès qu'ils auront été approuvés par le Conseil fédéral.

LA SOLIDARITE DANS L'A.V.S.

(C.P.S.) Les créateurs de l'A.V.S. ont voulu que cette institution fût basée sur le principe de la solidarité. Solidarité entre les générations d'une part, puisque les premiers rentiers n'ont pas eu la possibilité de cotiser assez longtemps pour constituer eux-mêmes leurs rentes et qu'une bonne partie de celles-ci sont financées en réalité par les cotisations des assurés plus jeunes. On peut admettre que les rentiers d'aujourd'hui n'ont couvert le financement de leur rente qu'à concurrence de 10 % au moyen de leurs cotisations et de celles versées par leur employeur. On a peut-être un peu trop tendance à l'oublier quand on réclame des augmentations massives des rentes, sans même attendre que l'institution ait atteint son régime définitif et que tous les assurés puissent cotiser assez longtemps pour couvrir le financement de la plus grande partie de leurs rentes. Ce principe de solidarité entre générations, déjà très large, sera renforcé encore par une nouvelle augmentation des rentes comme celle qui découlera de la septième révision de l'A.V.S.

La seconde forme de solidarité, d'autre part, est celle entre les classes de revenus. Les rentes les plus élevées sont calculées sur la base d'un revenu de 17.500 francs, appelé revenu constitutif de rente. Les cotisations sont par contre perçues en proportion de la totalité du revenu de tous les assurés. C'est dire que les gros contribuables versent à l'A.V.S. des montants très largement supérieurs à ceux qu'ils recevront un jour sous forme de rentes. L'une des caractéristiques de cette solidarité entre classes de revenus est d'être beaucoup plus forte que partout ailleurs. Toutes les institutions analogues à l'étranger prévoient en effet une limite supérieure à l'obligation de cotiser, en ce sens que la partie du revenu dépassant la limite fixée n'est pas prise en considération pour le calcul des cotisations. Chez nous, au contraire, les cotisations sont perçues sur la totalité du revenu du travail. Le revenu constitutif de rente est d'ailleurs vite dépassé, car un gain de 17.500 francs peut aujourd'hui être considéré comme un revenu moyen et le fait qu'il serait porté à 20.000 francs par la septième révision n'y changera rien.

Dans son message à l'appui de la septième révision, le Conseil fédéral estime qu'il n'y a pas lieu, avec un taux global de cotisations de 6 %, de prendre des mesures tendant à limiter la solidarité. Mais ce point de vue est déjà controversé. Il le sera plus encore le jour où de nouvelles augmentations de cotisations seront rendues nécessaires et cela ne saurait manquer si l'on continue à accroître les rentes car, à l'heure actuelle, les augmentations de revenu du travail ne permettent de conserver l'équilibre financier de l'A.V.S. que si l'on renonce à des augmentations de prestations.

Cette perspective d'augmentation des rentes pose aussi le problème des indépendants qui, eux, doivent supporter la totalité des cotisations, ce qui représente une charge importante, même pour des revenus moyens. Il semble qu'il serait opportun de prévoir pour eux, à défaut d'un plafond des cotisations, une majoration moindre du taux des rentes que celle prévue pour l'ensemble dans le cas de la septième révision. On pourrait, par exemple, se contenter d'un taux supplémentaire de 0,5 %, au lieu de 1 %. Ce serait également une forme de solidarité qui serait certainement très bien accueillie par les intéressés.

SEPTIEME REVISION DE L'A.V.S.

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet de loi fédérale sur la révision de l'A.V.S. a siégé

à Berne, sous la présidence de M. Odermatt, d'Obwald, député au Conseil des Etats, et en présence de M. Tschudi, conseiller fédéral, et M. Kaiser, privat-docent, et conseiller en mathématiques des assurances sociales.

L'entrée en matière n'a pas été contestée.

Lors de la discussion par article, la commission a décidé de proposer en séance plénière du Conseil des Etats, en particulier, de modifier le projet du Conseil fédéral sur deux points :

Le taux de la cotisation entière des personnes de condition indépendante devrait être porté à 4,5 % et non à 5 %. D'autre part, le montant minimum de la rente simple de vieillesse complète devrait être non de 2.100 francs comme prévu, mais bien de 2.280 francs par an.

Lors du vote sur l'ensemble des articles, la commission a adopté le projet à l'unanimité. C'est aussi à l'unanimité qu'elle s'est ralliée aux propositions du Conseil fédéral relatives à l'initiative de la confédération des syndicats chrétiens de la Suisse.

CONSEIL DES ETATS : SEPTIEME REVISION DE L'A.V.S.

Dans la seconde moitié de sa séance du 18 juin, le Conseil des états traite en priorité la septième révision de l'assurance vieillesse et survivants. M. Odermatt, président de la commission, brosse le tableau des améliorations et nouveautés essentielles qui font de cette septième refonte en vingt ans d'existence de l'A.V.S. un seuil important dans l'aménagement de la grande œuvre sociale de la Confédération. Deux décisions principales : les rentes payées aux assurés seront augmentées dès le 1^{er} janvier 1969 de 25 %, et à partir de la même date les cotisations à payer seront augmentées de 1 %, dont la moitié à payer par les assurés et l'autre moitié par les employeurs. Les cotisations des indépendants seront portées à 4,5 %.

Améliorant les propositions du Conseil fédéral, la commission propose d'augmenter à 190 francs par mois la rente simple de vieillesse (au lieu de 175 francs) et de fixer l'allocation pour impotents nouvellement introduite à 175 francs. Le Conseil fédéral aura la compétence de faire établir périodiquement des statistiques sur le développement des institutions de prévoyance professionnelle et collective. De l'avis de la commission, il ne s'agit pas de toucher à l'actuel système dit des trois supports de l'A.V.S., de l'assurance pensions professionnelle et de l'assurance individuelle, étant entendu que ces deux derniers doivent encore être développés. La commission est d'avis de repousser à la fois l'initiative des syndicats chrétiens sociaux (rentes indexées, assurance obligatoire du personnel des entreprises privées et augmentation d'un tiers des rentes actuelles) et les propositions élaborées par le Conseil national Brunner (rente unique) qui favoriserait un nivellement inopportun. La structure de base de l'A.V.S. est adéquate — il ne faut rien y changer — mais avant tout il convient d'assurer des rentes plus fortes.

Dans la discussion, la plupart des orateurs furent du même avis. L'assurance vieillesse des entreprises laisse souvent à désirer puisque seul le tiers des salariés est au bénéfice d'une retraite professionnelle et qu'un autre tiers est insuffisamment assuré. Parlant de l'initiative annoncée par le congrès du parti socialiste suisse, M. Wenk (socialiste Bâle) constate que la septième révision A.V.S. n'apporte

nullement une solution au problème de la sécurité pour les vieux jours, dont la future initiative ouvrira la voie.

N. Tschudi, conseiller fédéral, démontra combien par les différentes révisions, l'A.V.S. a été considérablement améliorée puisqu'au cours de vingt ans, les rentes minima ont été augmentées de quatre fois et demie et les rentes maxima de trois fois. Le financement de la septième refonte est assuré à peu près, les augmentations des cotisations couvrant les dépenses accrues.

Le Conseil des Etats décide d'entrer en matière, et discutera les détails des améliorations proposées.

SEPTIEME REVISION DE L'A.V.S. SON ENTREE EN VIGUEUR PASSE PAR LE REJET DE L'INITIATIVE DES SYNDICATS CHRETIENS

(C.P.S.) Notre A.V.S. qui, depuis sa création, a été révisée à plusieurs reprises, accordant ainsi aux assurés des prestations de plus en plus considérables, devrait l'être à nouveau en 1969.

Selon les propositions contenues dans le message du Conseil fédéral au Parlement, cette septième révision de l'A.V.S. prévoit une augmentation générale des rentes de 25 % (par rapport à 1967). Comparativement au niveau atteint par ces dernières en 1964, l'augmentation est de 37,5 %. Cette amélioration représente plus du double du pourcentage relatif au renchérissement intervenu depuis 1964, soit 16 % environ d'après l'indice des prix à la consommation. Les rentes de vieillesse simples atteindront ainsi 2.100 francs au moins (actuellement 1.650) et les rentes pour couples 3.360 francs (actuellement 2.640). Il est, en outre, prévu que l'adaptation périodique des anciennes et des nouvelles rentes à l'évolution des prix s'effectuera tous les trois ans (actuellement cinq ans) et l'adaptation à l'évolution des revenus tous les six ans.

Cette septième révision de l'A.V.S. est liée par ailleurs à une augmentation des primes. Le Conseil fédéral propose de relever de 4 à 5 % du revenu du travail le taux des cotisations A.V.S. Ainsi, celles-ci seront augmentées, comme les rentes, de 25 %. La commission du Conseil des Etats propose toutefois que le taux de la cotisation des indépendants (par exemple paysans, artisans, membres des professions libérales) ne soit porté qu'à 4,5 %, ce qui aurait pour conséquence que ces derniers supporteraient une charge supplémentaire analogue à celle des salariés, dont la cotisation est, comme on le sait, payée pour moitié par l'employeur. L'on ne peut qu'approuver cette proposition car elle relève de la simple équité tout en ne portant aucun préjudice au degré de solidarité extrêmement fort qui existe, dans le système suisse de sécurité sociale, entre les différentes catégories de revenu.

Cependant, la septième révision de l'A.V.S. a encore un obstacle à franchir. Il s'agit, bien entendu, de l'initiative en faveur d'une nouvelle amélioration de l'A.V.S. et de l'A.I. déposée par la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse. Pour sa part, le Conseil fédéral estime que ses propres propositions constituent un contre-projet (sur le plan légal) équilibré aux propositions formulées dans l'initiative. En effet, l'augmentation des rentes telle qu'elle est prévue et leur future adaptation à intervalles rapprochés répondent largement aux vœux exprimés par les syndicats chrétiens. Quant à leur demande de rendre obligatoire la prévoyance d'entreprise, elle est pour le moins inopportune. En effet, les statistiques montrent que la prévoyance en faveur du personnel s'est développée de

façon réjouissante ces dernières années; et il semble, en outre, assuré que cette évolution se poursuivra à l'avenir.

Selon le projet du Conseil fédéral, la septième révision qui, rappelons-le, doit procurer à tous les rentiers une nouvelle augmentation des rentes de 25 % dès le 1^{er} janvier 1969, ne pourra entrer en vigueur que si l'initiative est retirée ou rejetée. Les vieux, les orphelins et les invalides espèrent ne pas faire les frais d'une épreuve de force inutile...

L'ENFER DE LA VIOLENCE A QUI PROFITE-T-ELLE ?

par René BOVEY.

(C.P.S.) Les descentes dans la rue sont de nouveau à l'ordre du jour un peu partout dans le monde, et la Suisse même n'y échappe pas. On en reste abasourdi, et l'on mesure une fois de plus l'écart permanent, à toutes les époques, entre le progrès technique et le progrès moral. Le premier est transmissible de génération en génération et ses conquêtes demeurent. Le second est à recommencer avec chaque individu, eût-il reçu en famille, à l'école et dans la société des adultes les meilleurs des exemples et la plus soignée des éducations. Le mémoire des hommes n'est guère à longue portée et les fameuses « leçons de l'histoire » portent rarement des fruits, qu'il s'agisse de vouloir maintenir un ordre acquis et retenu comme bon, ou au contraire instaurer un « ordre nouveau » qui devrait être forcément meilleur...

La mode est au dialogue, entre patrons et employés, entre parents et enfants, entre autorités et administrés, entre partis politiques, entre confessions. Sous nos climats tout au moins, il est loisible à chacun de le demander, de le provoquer. Il ne saurait cependant être fructueux que dans des conditions de stricte honnêteté intellectuelle, de courtoisie, de respect de l'adversaire et de volonté d'aboutir.

Néanmoins, on retrouve à chaque coup des « meneurs » persuadés que la violence et la brutalité seules feront avancer les choses, et des troupes qui leur emboîtent le pas sans réfléchir.

Comme les extrêmes se touchent, ces meneurs se manifestent aussi bien à gauche qu'à droite. Leurs méthodes sont identiques, sinon leurs arguments et leurs desseins, et il n'y a guère que la couleur du drapeau et de la chemise qui les distinguent. Les fascismes ne sont pas des monopoles de la droite, et la dictature est plus virulente encore quand elle est d'extrême gauche.

Entre les extrêmes, une masse du centre indécise. Sa partie « bourgeoise » inclinera presque sûrement vers la droite au moindre signe de désordre et de violence. Ceux qui sont moins bien nantis matériellement lorgneront vers l'extrême gauche. Tous finiront par y perdre leur liberté et leur indépendance, et n'auront plus alors que leurs yeux pour pleurer, ou des cimetières pour prier.

C'est pourquoi les désordres présents sont inquiétants et doivent faire réfléchir. Il faut se mettre en alerte au moindre indice et ne pas craindre de réagir à temps: la violence n'attend pas pour prendre le galop.

Dans un pays de droit, où la liberté individuelle est garantie et protégée, où la possibilité de faire valoir son opinion par les voies démocratiques existe, que doit faire l'autorité établie, les pouvoirs publics? Ils ne sauraient tolérer le désordre sans faillir à leur devoir et toute trace de faiblesse confine à la trahison et mène à la capitulation. On ne saurait donc reprocher à la police de maintenir l'ordre ni, cas échéant, aux tribunaux de punir tout

acte illégal et contraire à l'ordre public. De durs affrontements se préparent donc.

Pour l'heure, l'agitation ne paraît être le fait que de la jeunesse. Cependant, il est apparu qu'en coulisse, tirant les ficelles, des individus depuis longtemps secs derrière les oreilles, inspiraient et téléguidaient les manifestations de violence. A Paris, on a découvert des étudiants qui n'en avaient depuis longtemps plus l'âge et qui, en fait, ne l'avaient jamais été. Qui les paie, qui les commande ? En Allemagne, qui soutient les néo-nazis, jeunes et vieux ? En Suisse même, il serait intéressant de connaître les résultats des enquêtes de police après les manifestations espagnoles de Genève, sans compter que les manifestants n'avaient pas à régler leurs divergences politiques internes sur notre sol.

Il ne faut certes pas peindre le diable sur la muraille, ni en rouge vif, ni en noir ou en brun foncé. Cependant, une lampe d'avertissement ne devrait plus cesser de cliqueter, jusqu'à ce que les mécontents s'avisent que le bulletin de vote demeure le meilleur moyen de faire percer une opinion ou triompher une cause, sans recours aux horions et à la provocation ouverte.

LES NEO-ADEPTES DE LA VIOLENCE

(C.P.S.). L'actuel mouvement de « contestation » conduit par les étudiants ne se limite plus aux pays évolués. Il tend maintenant à faire le tour du monde. N'a-t-il pas gagné des villes comme Buenos Aires ou Dakar ? Il est donc normal que la Suisse ne soit pas demeurée à l'abri d'une vague d'une telle ampleur. Nous aurons donc — et c'est normal — à nous interroger nous aussi sur la réforme de l'Université (puisque c'est là que tout a commencé), mais aussi sur les rapports entre employeurs et ouvriers, voire même sur un meilleur fonctionnement de la démocratie.

Le malheur, c'est que l'aile extrémiste des divers mouvements étudiants à l'œuvre dans certaines villes suisses comme Genève ou Lausanne ne facilite guère la recherche de solutions possibles aux problèmes soulevés. Et comme, la surenchère aidant, ce sont les plus avancés qui donnent présentement le ton, il ne sera pas facile d'aboutir rapidement à des solutions propres à faire cesser l'agitation.

Jamais on n'a tant parlé de dialogue. Mais jamais on n'a mis tant d'obstacles à ce que le dialogue puisse continuer là où l'on n'avait pas attendu ces étudiants pour le nouer, là où il devra être établi puisqu'il y avait carence de contacts nécessaires.

Ce n'est pas prôner le dialogue sur le plan social que de crier, ainsi qu'on l'a fait dans les rues de Genève « Guerre à la paix du travail ! ». Cette dernière représentait au contraire une forme heureuse, quoique déjà ancienne, de dialogue permanent entre patrons et salariés avec possibilité d'arbitrage en cas de conflit, la grève étant considérée comme l'ultime recours des ouvriers si la conciliation se révélait impossible.

Ce n'est pas prôner le dialogue sur le plan politique que de brandir des pancartes où l'on proclame que « le pouvoir est dans la rue ». Le pouvoir de la rue, c'est l'intimidation, laquelle débouche tôt ou tard sur la violence. C'est donc la négation même du dialogue puisque l'on veut agir par la contrainte sur l'autre partenaire.

Par ailleurs, il est regrettable que tant de jeunes, du fait même de leur générosité naturelle, fassent

preuve d'une telle irresponsabilité. « Les frontières, ont proclamé certains, on s'en f... » Fort bien ! Mais que, sous l'effet de l'incertitude créée par l'actuel climat détérioré une crise économique survienne, ces jeunes universitaires et les ouvriers qui les suivent n'accepteraient probablement pas que l'on réduise au chômage des travailleurs suisses sans toucher au contingent de la main-d'œuvre étrangère en Suisse.

Mais ce dont ces jeunes, dont la sincérité n'est pas ici en cause, ne se rendent pas compte, c'est que leurs outrances, porteuses de tant de germes d'anarchie, produiraient à la longue en retour le phénomène même qu'ils auraient voulu éviter. Toute période de relâchement est automatiquement suivie d'une impitoyable reprise en main conformiste et autoritaire, soit à l'appel des « bourgeois apeurés » qui préfèrent l'injustice au désordre, soit à l'instigation même des révolutionnaires. Tel ne fut pas le cas de l'U.R.S.S., où la douce anarchie de Kérénsky fit vite place à la dictature de Lénine, et de tant de « démocraties populaires » ?

En bref, ceux des étudiants qui font de la « contestation » sans conduite logique et sans le moindre sens des réalités scient la branche sur laquelle ils sont assis. Ils se préparent de cruels réveils, quel que soit le côté où penchera finalement leur révolte.

LE « MALAISE » ESTUDIANTIN ET LES UNIVERSITES SUISSES

(C.P.S.). *La vague qui déferle sur l'Europe occidentale et centrale et qui secoue le monde étudiantin envahirait-elle aussi les universités suisses ? De nombreuses personnes s'interrogent anxieusement à ce sujet sans posséder aucune donnée sur les problèmes qui se posent à la fois aux hautes écoles et aux autorités.*

Il est indéniable qu'on assiste à un nouveau mal du siècle, comparable à celui qu'a dépeint Musset au siècle dernier et qui pousse la jeunesse à un examen des valeurs sur lesquelles repose l'ordre social. Les journées sanglantes de 1830 et de 1848, parties de Paris et qui touchèrent toutes les capitales, n'avaient pas d'autres causes, et les étudiants s'y distinguèrent sur les barricades aux côtés des ouvriers. Romantisme littéraire et politique, dont on a abreuvé notre enfance (voir « Les Misérables », de Victor Hugo !). Cette révision des valeurs, périodique, et qui oppose les générations, s'est aggravée du fait qu'on n'a pas encore digéré les mutations et tiré les conséquences du bouleversement économique et social dû à deux guerres mondiales. Le recrutement étendu des universitaires, professeurs et étudiants, l'extension des programmes scolaires visant à l'encyclopédie plus qu'à l'acquisition de techniques, la trahison des clercs en face du veau d'or, le cumul des fonctions par trop d'hommes politiques « arrivés », l'enrichissement rapide de nouveaux riches ne craignant pas d'étaler leur luxe constituant autant de motifs favorisant la maturation rapide des « raisins de la colère ».

La faim juvénile de justice sociale, le respect de valeur qu'on a le sentiment de sentir bafoué, le besoin d'absolu qui fait sourire les aînés, auquel s'ajoute l'impression de ne plus être entendu créent un sentiment de révolte qui contamine une généra-

tion. Les instruments de masse — radio et TV — propagent l'appel à l'insurrection, au-dessus de frontières créant des problèmes où poussant à un examen critique des institutions universitaires. D'où la question : la Suisse sera-t-elle touchée elle aussi par la vague de révolte ?

Beaucoup d'universités étrangères comptent 20.000 à 40.000 étudiants, voire plus. A Paris, ils sont plus de 200.000. Le nombre moyen des étudiants, dans les universités suisses, est de 3.000 à 4.000, ce qui exclut une rapide contagion, d'autant plus qu'elles sont régies par des statuts divers, selon des dispositions cantonales. Chacune a sa physionomie propre, mais toutes jouissent d'une grande autonomie que ne connaissent pas les universités dépendant d'un ministère central de l'Éducation (France, Italie, Espagne). Certes, tout n'est pas parfait, mais l'effort fait par les cantons en faveur de leurs hautes écoles ne doit pas être sous-estimé. La loi fédérale d'aide aux universités ne peut être qu'un complément, arrivé tardivement, et d'autant plus indispensable.

Pour ne citer qu'un exemple, l'Université de Berne a vu son budget passer de 1950 à 1965 de 4 millions de francs à 40.000.000 de francs. Dans ces sommes ne figurent pas les crédits extraordinaires pour de nouveaux bâtiments et instituts qu'on évalue à plus de 120 millions.

Il serait donc injuste de faire le procès des cantons dont les autorités se sont toujours penchées avec intérêt sur le développement et l'avenir de leurs hautes écoles, bien que d'autres tâches énormes leur soient encore imposées. Les étudiants le savent bien, et particulièrement les juristes et les économistes, de même que les médecins, habitués à travailler en équipes dans les cliniques. Il est d'ailleurs symptomatique que, dans les universités étrangères, le vent de la révolte souffle surtout dans les facultés des lettres et des sciences, alors que jadis les facultés de droit étaient à l'avant-garde du combat révolutionnaire.

Deux étudiants, avec lesquels je m'entretenais du climat de nos universités, m'ont paru plus raisonnables que maints députés de ma connaissance discutant du problème sans en connaître les données essentielles. « Une grève, m'a déclaré l'un d'eux, pour quel motif ? Nous perdrons tout crédit puisqu'elle n'est même pas autorisée pour le personnel des régions fédérales. On ne nous comprendrait pas ! » Et l'autre d'ajouter : « Dans notre canton, des projets sont en chantier pour des centaines de millions. Le peuple, appelé à se prononcer, les rejetterait si nous donnions l'illusion d'un certain chantage ! »

Certes, professeurs et étudiants désirent qu'on hâte la réalisation de certains plans. Il y a trop d'auditoires exigus, trop de laboratoires où l'on s'entasse. Trop d'efforts et de crédits se dispersent, s'éparpillent, faisant double emploi (bibliothèques). Une collaboration plus marquée entre instituts, facultés, voire universités, s'impose, tout comme certaines réformes de structure s'imposent aussi dans l'administration.

La jeune génération a soif d'absolu, de pureté, du besoin de discuter et de prendre des responsabilités. Elle sait que tous les problèmes d'organisation et d'enseignement peuvent être résolus sans

révolution, même sans refonte de lois. Chaque faculté a ses propres problèmes où les étudiants méritent d'être entendus. Il suffit de modifier à cet effet les règlements permettant un dialogue, sans que pour autant on parle pompeusement de « cogestion ». Mais aucune réforme ne devrait être entreprise sans que soient consultés les intéressés au premier chef.

Est-il nécessaire de descendre forcément dans la rue pour atteindre pareils objectifs ? Nous ne le pensons pas. L'université doit rester la « *communitas litterarum et scientiarum* », autonome, dégagée de toute politique partisane, vouée à la recherche de la vérité et à la promotion de la personne et de la société. L'État doit lui en fournir les moyens.

Il importe aussi que place soit faite aux jeunes savants et aux universitaires dans un ordre social où l'arrivisme et la suffisance s'étalent au détriment du travail désintéressé et de la préparation à des professions exigeant des années d'études et de sacrifices personnels.

La jeunesse universitaire suisse, dans son écrasante majorité, répugne aux effets de masse, aux démonstrations tapageuses. Mais elle désire être entendue sur les problèmes qui la concernent et participer à la réalisation des réformes qui s'imposent.

Virgile MOINE.

DEBAT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS SUISSES SUR LA RÉFORME UNIVERSITAIRE

Un dialogue animé et fructueux s'est établi entre étudiants, professeurs et personnalités politiques lors du débat sur les problèmes de la réforme universitaire organisé par les sections zuricoises de la société des étudiants suisses à Zurich.

Au cours de ce débat, il a été rappelé que la société des étudiants suisses avait publié une étude sur la réforme universitaire en 1962 déjà, et dont les revendications sont actuellement reprises par d'autres groupements et jugées fondées par les autorités.

On a tout d'abord contesté, avec preuves à l'appui, que rien n'ait été fait sur le plan des réformes, comme les étudiants ont parfois trop tendance à le proclamer : on a mentionné entre autres les discussions gouvernementales sur la réforme de la Faculté de droit, la motion sur la réforme universitaire, etc., et si rien de plus n'a été fait, la faute en retombe également en partie sur les étudiants eux-mêmes qui jusqu'ici ne s'intéressaient absolument pas à ces problèmes, du moins dans leur grande majorité. Professeurs et hommes politiques ne pouvaient ainsi se faire une image de ce qui devait être changé.

La volonté de dialogue d'un nombre croissant d'étudiants est donc la bienvenue. Mais celle-ci s'accompagne d'une volonté de cogestion dans les domaines qui les touchent directement, entre autres la nomination des professeurs, la création de nouvelles chaires et la construction de bâtiments universitaires. La forme concrète de ce droit de participation a ensuite été débattue, et l'on s'est accordé à dire que les étudiants seraient surchargés de problèmes sans intérêt pour eux s'ils participaient à toutes les commissions de professeurs. Néanmoins, la revendication des étudiants est justifiée en ce qui concerne leur participation dans le cadre des Facultés, du Sénat et de la Commission universitaire. Enfin, la création d'une commission spéciale se consacrant aux problèmes typiquement étudiants serait encore la solution la plus rationnelle, à condition qu'elle jouisse des compétences nécessaires.